

PV de l'assemblée générale des délégués du 14 novembre 2009

Neyruz

1. Ouverture de l'assemblée

Mlle Sylvie Ayer, présidente ouvre la séance à 14h11. Après les salutations d'usage et l'énoncé des personnalités présentes ou excusées, aucune remarque n'étant formulée quant au mode de convocation et aux 16 points du tractanda, Mme Ayer poursuit par le point 2.

2. Rapport des présences et désignation des scrutateurs

71 sociétés sur 84 sont présentes.

10 sociétés sont excusées : La Lyre de Courtion, la fanfare de Gurmels, La Mauritia de Remaufens, la fanfare de St-Antoni, la fanfare de La Tour-de-Trême, Les Armaillis d'Echarlens, l'Union paroissiale de Sales, l'EJIB, l'Albergine du Pâquier, la fanfare de Riaz

3 sociétés sont absentes. Ces dernières devront s'acquitter de l'amende prévues par les statuts (Fr. 100.--).

La majorité est ainsi arrêtée à 72 voix.

5 scrutateurs sont choisis dans l'assemblée (délégués de Gruyère, Le Châtelard, JHF et Vuisternens devant Romont)

3. Production musicale de La Cordiale / Neyruz

Cette production de environ 20 minutes est entrecoupée par quelques mots de bienvenue de M. Jacques Morel, président de la Cordiale de Neyruz. Notre orateur est chaleureusement applaudi par l'assistance.

Sylvie Ayer remercie les musiciennes et musiciens de Neyruz et son directeur M. Jérôme Schumacher pour leur très agréable aubade.

4. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée ordinaire

Sans autre remarque de l'assemblée, le procès-verbal envoyé avec les convocations à toutes les sociétés est approuvé. Remerciements à son rédacteur M. Jean-François Rolle, ancien secrétaire PV.

5. Rapport de la présidente cantonale, Mademoiselle Sylvie Ayer

Annexe 1

Sylvie est applaudie chaleureusement pour son rapport.

6. Rapport du président de la commission musicale, Monsieur Christophe Lambert

Annexe 2

7. Rapport de la caissière et de la société vérificatrice des comptes et approbation par l'assemblée

Mme Aline Corpataux, caissière de l'AFJM présente les comptes 2008-2009 de l'association :

- Bilan AFJM
 - Diminution de fortune : CHF 6'747.30
 - Somme du bilan : CHF 17'720.77

- Camp Pâques 2008
 - Perte : CHF 4'711.30

La Cordiale de Neyruz, représentée par M. Jacques Morel, Nicole Oberson présente son rapport de vérification et invite l'assemblée à accepter les comptes présentés et félicite la caissière Aline Corpataux pour l'excellente tenue des comptes.

L'assemblée les accepte.

8. Fixation de la cotisation annuelle

Sylvie propose d'augmenter la cotisation de Fr. 20.-- soit Fr. 50.-- .

Cette augmentation est expliquée par la baisse des parrainages et les frais toujours plus conséquents. Il ne reste finalement que peu d'argent pour gérer les comptes et cela aiderait beaucoup l'AFJM.

La proposition est acceptée par l'assemblée.

Remarques du président M. Rossier, président d'Orsonnens. Puisque la cotisation annuelle a augmenté de plus de la moitié, il propose d'augmenter également l'amende aux sociétés non excusées à Fr. 200.-- !!

Mme Ayer propose à l'assemblée de voter la proposition de M. Rossier.

La majorité étant évidente, la proposition est acceptée par l'assemblée.

9. Désignation du lieu de la prochaine assemblée et nomination de la société vérificatrice des comptes

La société de Cugy se propose comme candidate pour la prochaine assemblée des délégués de l'AFJM. Cette société avec l'approbation de l'assemblée sera la société organisatrice de la prochaine assemblée. Elle fonctionnera également comme organe de vérification des comptes. La date est déjà fixé au samedi 13 novembre 2010 à la grande salle de Cugy FR.

10. Admissions, démissions et exclusions

La société des Melomanes (regroupant Châtonnaye, Villaz-St-Pierre, Villarimboud et Orsonnens). est admis à l'AFJM par de chaleureusement applaudissements et par la bienvenue par Mme. La présidente L'AFJM comptera alors 85 membres.

11. Modification de l'art. 11 alinéa 2 des statuts

Le comité propose que, à l'avenir, chaque société absente à l'assemblée doivent s'acquitter également de l'amende car certaines sociétés s'excusent systématiquement d'année en année. Ils ne font donc pas l'effort de participer à l'assemblée et cela n'est pas juste par rapport aux sociétés présentes.

Remarque d'un membre de la Campagnarde du Vully : Il trouve cela exagéré de faire payer les sociétés qui se sont excusées car celles-ci peuvent avoir de vrais empêchements musicaux et ne peuvent pas être présents.

M. Morel président de la Cordiale de Neyruz s'exprime également et partage l'avis de la précédente remarque.

Un membre de la fanfare de Corpataux propose de faire payer l'amende après deux année consécutive de non présence à l'assemblée.

Un membre de la fanfare de Forel trouve que c'est normal de faire payer l'amende aux sociétés excusées car on connaît la date de l'assemblée de l'AFJM une année à l'avance !

Après plusieurs remarques au sein de l'assemblée, Sylvie propose de faire une courte pause afin de discuter avec son comité.

Après votation, l'assemblée refuse la modification de l'article 11.

Le Comité va réfléchir à une nouvelle proposition pour l'année prochaine.

12. Modification des articles 23 « Règlement Fête cantonale » et 24 « Règlement Rencontres musicales »

L'AFJM à conclu un partenariat avec la BCF qui est valable 3 ans et qui nous l'espérons sera reconduit. Chaque société organisatrice d'une fête cantonale recevra la somme de Fr. 5'000.00 et chaque société organisatrice d'une rencontre musicale recevra la somme de Fr. 4'000.00 de l'AFJM.

Association des jeunes musiciens fribourgeois / AFJM

Cet argent, nous le recevons dans le cadre de notre partenariat avec la BCF et si le partenariat n'est pas reconduit, nous ne pourrions pas verser cet argent puisque nous n'en aurons pas reçu.

Il y a évidemment quelques obligations à tenir lors de la fête (exemples : les nappes sur les tables et les banderoles dans le parking doivent être celles de la BCF, sera la seule banque sponsor, ...).

L'assemblée accepte la proposition.

13 Camps musicaux du Nouvel An et de Pâques 2010

Comme déjà annoncé, il n'y aura pas de camp du Nouvel An en 2010 en raison du peu d'inscriptions.

Le 32^e camp de Pâques aura bien entendu lieu du 6 au 9 avril 2010.

Le délai d'inscription est fixé au jeudi 30 novembre 2010 et doivent être remises à Mme. Elisa Francey, secrétaire la commission de musique.

Les tests seront organisés le samedi 30 janvier 2010 dans 4 lieux différents(chaques participants recevra une convocation personnelle).

Le concert final sera organisé par l'Ensemble Instrumental du Cycle d'Orientation de la Gruyère et du Collège du Sud et aura lieu le vendredi 9 avril 2010 à 20h15 à la salle CO2 de La Tour de Trême).

Il y aura malheureusement une petite augmentation de Fr. 40.00 du prix du camp pour l'année prochaine. Cette augmentation est due à des rénovations qui se feront dans le réfectoire du CO de Romont et nous ne pourrions pas en disposer durant la période du camp. Les repas seront donc servis au Bicubic et par conséquent, les frais de nourritures seront plus élevés.

Sylvie Ayer signale enfin que ces camps bénéficient des soutiens financiers suivant :

- de la Société cantonale des Musiques fribourgeoises.
- de la Banque Cantonale de Fribourg
- de l'association des musiciens vétérans fribourgeois
- du Département des Affaires culturelles du canton de Fribourg
- de la Loterie Romande
- des Girons de musique du canton

14 Nomination de membres d'honneur

Aucune proposition de membres

15 reposition des membres

Aucune proposition des membres.

16 Divers

Le site internet de l'AFJM va être refait à neuf et sera bilingue !

La parole n'étant plus demandée, Mlle Sylvie Ayer lève cette assemblée. Il est 15h23.

Cousset, le 19 novembre 2009

La secrétaire CM
Elisa Francey

Mesdames, messieurs les délégués des sociétés, chers amis musiciennes et musiciens,

Pour commencer, je tiens à excuser l'absence du président de la commission de musique, Monsieur Christophe Lambert, retenu toute la journée par un enregistrement pour la télévision suisse romande. Voici donc les quelques mots qu'il souhaitait vous adresser.

La saison 2008-2009 de l'AFJM restera une saison mémorable pour tous les membres du comité, de la commission musicale et je l'espère des jeunes musiciens de notre canton.

En effet, la présence du renommé directeur Jean-Claude Kolly lors de notre camp de Pâques nous a permis à tous de profiter de ses grandes qualités pédagogiques, musicales et humaines.

Les 120 jeunes musiciens présents lors de ce camp ont fait de ce concert une grande réussite en maîtrisant avec émotion et finesse un programme bien adapté à leurs compétences. Un grand bravo à l'équipe des tambours qui a su allier maîtrise technique et show humoristique.

La commission de musique lance un appel à vous représentants des sociétés afin d'inciter vos jeunes à participer à une telle expérience. Nous avons remarqué que dans certaines sociétés le message de l'afjm n'était pas toujours transmis ou mal transmis. Nous comptons sur vous afin que notre camp connaisse encore plus de succès.

Hormis la rencontre avec Jean-Claude Kolly, le camp 2009 fût agrémenté par une remarquable prestation du Big Band du Conservatoire de Fribourg. Il s'agissait là pour nos jeunes musiciens de découvrir le monde du Jazz et de l'improvisation.

Pour le prochain camp de Pâques. Je vous rappelle que les jeunes musiciens souhaitant y prendre part doivent IMPERATIVEMENT transmettre leur inscription à Elisa Francey avant le 30 novembre prochain.

Je vous prie de noter que les auditions se dérouleront le samedi 30 janvier 2010.

Je ne saurais terminer mon rapport sans remercier les membres de la commission de musique de l'AFJM avec qui j'ai beaucoup de plaisir à travailler :

- Fabien Gumy, vice-président et responsable tambour
- Elisa Francey, secrétaire
- Maryline Musy responsable percussion
- Joel Allred, membre
- Et bien entendu notre présidente Sylvie Ayer

Un merci également au comité général de l'AFJM et à Sylvie pour leur excellent travail administratif.

Pour terminer, je souhaite remercier toutes les sociétés qui participent financièrement à la bonne marche de l'afjm. Merci de nous faire confiance et d'inciter vos jeunes à sans cesse se perfectionner par des cours, des concours, des camps... Tous ces éléments ont un coût mais la formation est certainement le plus précieux cadeau que nous pouvons offrir à notre relève.

En vous remerciant de votre attention, je vous souhaite une bonne fin d'après-midi et une excellente saison 2009-2010.

Christophe Lambert
Président de la Commission de musique

Mesdames et Messieurs les invités,
Mesdames et Messieurs les délégués des sociétés,

Une nouvelle fois, la saison écoulée ne fut pas de tout repos.

En effet, cette année a été un peu spéciale pour moi car j'étais entourée par un tout nouveau comité. De plus, c'était également la première année où Christophe Lambert et Fabien Gumy officiaient en tant que président et vice-président de la CM.

C'était très enrichissant de pouvoir collaborer avec des personnes toutes motivées et avec un regard différent.

J'ai eu beaucoup de plaisir à travailler avec ces personnes qui ont mis à disposition leurs grandes qualités et qui ont accompli un travail très important.

C'est pourquoi, je tiens, devant cette assemblée, à tous les remercier pour le sérieux avec lequel ils ont rempli leur fonction cette année au service de la jeunesse musicale de notre canton et j'espère sincèrement qu'ils seront là encore longtemps.

Ces personnes, ce sont : Sandra Wholhauser, vice-présidente, Christophe Lambert, Président de la CM, Fabien Gumy, vice-président de la CM, Béatrice Curty, secrétaire correspondance, Lauriane Kolly, secrétaire PV, Aline Corpataux, caissière, Elisa Francey, secrétaire de la CM, Joël Allred et Marilyne MusyJoël Allred, membres de la CM.

Je vous demande de les applaudir.

Comme vous l'avez certainement entendu ou lu, l'AFJM a innové cette année. En effet, nous avons lancé un concours de composition.

Jan Van der Roost, grand compositeur international et chef invité à deux reprises lors de nos camps, a trouvé cette idée géniale et a tout de suite été séduit à l'idée de collaborer une nouvelle fois avec nous. En effet, c'est lui et lui seul qui effectuera le classement et les cinq premiers auront la chance de pouvoir bénéficier de ses conseils lors d'une journée de cours.

Côté tambour, c'est M. Didier Laurent, chef de la commission tambour de l'URSTFC qui choisira les gagnants. De plus, celui qui gagnera le premier prix aura la chance de voir son œuvre dans le prochain cahier de compositions fribourgeoises.

Les deux œuvres primées seront jouées lors de notre prochain camp musical de Pâques. Les résultats de ce concours seront publiés dans la presse et sur notre site internet.

Côté fête cantonale, je me réjouis déjà que l'AFJM puisse collaborer avec la société de Montbovon concernant notre prochaine fête qui aura lieu en 2011.

Je suis également heureuse qu'une société de musique souhaite se porter candidate pour succéder à Montbovon.

Côté rencontre musicale, j'ai également eu des contacts avec une société de musique quant à l'organisation d'une rencontre en 2012. J'espère de tout cœur qu'elle pourra se réaliser.

Evidemment, si d'autres sociétés sont candidates pour l'organisation d'une manifestation, c'est avec un immense plaisir que je les renseignerai.

Notre dernier camp musical de Pâques a rencontré un très grand succès. L'ambiance du camp était géniale, les jeunes étaient resplendissants de bonheur et le concert, sous la direction de notre invité fribourgeois M. Jean-Claude Kolly, était magnifique.

L'équipe de cuisine était aussi menée pour la première fois par Madame Elisabeth Michaud-Wicht et son époux, Monsieur Jacques Wicht. Tout s'est très bien déroulé et je ne peux que les en remercier. Je me réjouis de collaborer avec eux ces prochaines années.

Deux bémols quand même concernant le camp :

Le premier : la baisse de nos subventions et parrainages qui a entraîné un grand déficit. Le budget de notre camp avait déjà été établi depuis plusieurs mois lorsque nous les avons apprises. Donc, il était difficile pour nous de trouver des solutions de secours.

Le deuxième bémol est la diminution du nombre d'inscriptions. En effet, nous en avons eu une trentaine de moins par rapport aux années précédentes.

Pour l'instant, nous ne savons pas si c'était dû au début de la crise, au manque de motivation des jeunes, à la baisse de jeunes pratiquant la musique ou au manque d'informations transmises par les sociétés aux jeunes musiciens. Nous verrons combien nous recevrons d'inscriptions cette année. C'est pourquoi, j'insiste sur l'importance de transmettre les informations aux jeunes de vos sociétés.

Car c'est justement ma grande déception cette année. Je m'explique :

Nous avons dû annuler le camp du Nouvel An prévu en 2010. Il nous manquait quelques inscriptions pour pouvoir réaliser ce camp.

Deux ou trois mois après la fin du délai d'inscription, plusieurs jeunes nous ont contactés afin de savoir quand aurait lieu les inscriptions...

On leur a répondu : Mais ? Toutes les informations nécessaires ont été envoyées à chaque société en avril déjà, on ne t'a rien transmis ? Réponse du jeune : non rien du tout.

C'est triste, décevant et rageant pour nos jeunes musiciens et pour nous bien sûr ! Nous qui avons envie de tout donner pour nos jeunes musiciens !

Nous sommes en train de réfléchir à une solution qui nous permettra de contacter directement les anciens participants de nos camps. Mais cela veut dire peut-être plus de coûts pour l'association et encore plus de temps à donner bénévolement de la part du comité et de la commission musicale.

Est-ce si difficile de prendre notre courrier lors d'une répétition et d'en parler pendant une minute aux jeunes musiciens ? est-ce difficile d'afficher ces informations dans un local de répétition ?

Dieu merci, il y a des personnes qui font cela magnifiquement bien. Il y en a même aussi qui photocopie tout notre courrier et le distribue personnellement à chacun de ses jeunes. Je les remercie très sincèrement.

Je vous remercie de votre attention.

Sylvie Ayer
Présidente de l'AFJM